



COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Compte-rendu de la réunion du 03/03/18 – 9H30 - à PLOUFRAGAN

Présents : Bernard CHAPALAIN (CSD 56), Eric DUCOS (responsable CFI), Michel KERISIT (président CSR et CSD 35), Joël LE DIOURON (responsable CRA), Jonathan LE GOFF (CSD 29), Michel LOMENECH (responsable Championnat), Aurélie MERDI (CSD29), Marie-Claude PENNEC (responsable vétérans), Alain TRICOIRE (CSD 22).

Absents excusés : Guinal BREST (responsable CRJ), Patrick EVENO (responsable adjoint championnat), André PANNETIER (trésorier et responsable corpo), Jacques SORIEUX (secrétaire général), Renan THEPAUT (président).

ORDRE DU JOUR :

- 1- Championnat par équipes : (temps alloué : 45 mn)
 - Litiges et brûlages des journées 13 à 15, phase 2
 - Championnat féminin
 - Utilisation du GIRPE
- 2- Critérium Fédéral : (temps alloué : 30 mn)
 - Point sur le 3^{ème} tour
- 3- Retour d'expérience sur les compétitions terminées (temps alloué : 30 mn)
 - Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (13/01/2018 à PLERIN)
 - 3^{ème} tour du critérium fédéral de N2 seniors (27 et 28/01/2018 à RENNES)
 - Coupe et championnat de Bretagne vétérans (10 et 11/02/2018 à PLOËMEUR)
- 4- Point sur les compétitions à venir (temps alloué : 30 mn)
 - Finales régionales par classements (15/04/2018 à QUIMPER)
 - Interclubs régionaux (13/05/2018 à PONTRIEUX)
 - Championnat de Bretagne (19 et 20/05/2018 à THORIGNE-FOUILLARD)
 - Titres régionaux par équipes (03/06/2018 à TAULE)
- 5- Règlements des compétitions (temps alloué : 30 mn)
- 6- Questions diverses

Avant-propos :

Michel KERISIT souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et notamment aux deux nouveaux venus Aurélie MERDI et Jonathan LE GOFF qui représente la CSD 29 dans l'attente de la nomination d'un nouveau responsable pour cette commission. Il excuse Renan THEPAUT et Patrick EVENO qui sont au championnat de France senior à ROUEN, André PANNETIER et Jacques SORIEUX qui représentent la ligue à l'AG du CROS et Guinal BREST qui a des soucis familiaux. Il remercie Alain TRICOIRE de les accueillir à la maison des sports de PLOUFRAGAN. Il donne la parole à Michel LOMENECH pour faire le point sur les litiges du championnat par équipes.

1- CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1.1- Litiges et brûlages des journées 13 à 15, phase 2

Journée 13 du 21/01/2018 :

PN: AC PLERIN 2 – ENTENTE DINAN 1

Le joueur de PLERIN, Léo POILPOT, a reçu un carton jaune pour avoir déplacé la table à l'issue de la perte d'une partie. Michel LOMENECH estime que la sanction pour un tel geste aurait dû être un carton rouge et demande à Joël LE DIOURON s'il peut voir ça avec le JA Cyril CARNEC.

R3B: PONGISTES BIGOUDENS 2 – ST DIVY SPORT 2

Gwenaël KERNEÏS de ST DIVY abandonne pendant le double et quitte la salle car il vient d'apprendre le décès d'un proche.

Décision : pas d'amende infligée

Journée 14 du 04/02/2018 :

R2D: CJF/UP ST MALO 1 – AJK VANNES 1

Le joueur de ST MALO, Antoine VERDIER, déclare forfait pour sa dernière partie. Il envoie à la ligue un certificat médical daté du jeudi précédent la rencontre lui interdisant la pratique du sport pendant 15 jours. Contacté au téléphone, il affirme qu'il a bien été vu par le médecin le mardi suivant la rencontre. Il retourne voir le médecin et renvoie à la ligue un CM daté du mardi et une attestation du médecin confirmant qu'il est bien venu le voir le mardi après la rencontre.

Décision : le score de la rencontre est entériné et il n'y a pas d'amende infligée.

R3B: GDR GUIPAVAS 4 – PLOMEUR TT 2

Le club de GUIPAVAS a fait jouer 2 mutés, l'un au 01/07/2017 et l'autre au 25/09/2017 ; ce qui n'est pas autorisé. Le JA n'a mentionné sur la feuille de rencontre qu'un seul muté.

Décision : rencontre perdue par pénalité 14-0 et 0 point et application de l'amende pour équipe incomplète.

Le club de GUIPAVAS fait appel de cette sanction arguant du fait que le JA n'avait pas vérifié les licences présentées sur smartphone et qu'il leur avait affirmé qu'ils pouvaient jouer avec 2 mutés.

Le jury d'appel a statué et confirmé la sanction infligée par la CSR en rendant, toutefois, les 100 € de caution.

R3D: AL GUILERS 1 – TT LANDIVISIAU 2

Le joueur de GUILERS, Hervé SIMON, reçoit un carton jaune puis un carton jaune-rouge. Ces cartons s'ajoutent au carton jaune reçu précédemment dans une autre rencontre. Hervé SIMON est donc suspendu pour la 15^{ème} journée. Le club est averti par mail dans la semaine précédant cette journée.

Après vérification, il s'avère que ce joueur a bien purgé sa suspension et n'a pas joué pour le compte de la 15^{ème} journée.

PN Dames: THORIGNE-FOUILLARD TT 2 – CPB RENNES 4

Le club du CPB RENNES a fait jouer 2 joueuses qui avaient disputé la journée 13 en équipe 3 ; ce qui n'est pas autorisé puisque la journée 14 est la 2^{ème} journée de la 2^{ème} phase.

Décision : rencontre perdue par pénalité 14-0 et 0 point, mais pas de pénalité financière.

Journée 15 du 18/02/2018 :

R2C: ASPTT VANNES 1 – RC BRIEC 1

Le club de BRIEC déclare forfait le dimanche matin suite à un décès touchant 2 joueurs de l'équipe. Michel KERISIT en est averti par un mail du JA. Le club de BRIEC n'a pas demandé à rejouer cette rencontre.

Décision : rencontre perdue par forfait 14-0 et 0 point, mais pas de pénalité financière.

R3D: TT LANDIVISIAU 2 – TT GOURIN 2

Suite à l'abandon de Frédéric PRAT lors de sa 2^{ème} partie, le club de GOURIN n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Décision : application de l'amende prévue.

R3F: SCAER-CORAY TT 1 – TTC BREST 3

Suite à l'abandon d'Antonio RIBEIRO lors de sa 2^{ème} partie, le club du TTC BREST a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : pas d'amende infligée.

Suite au problème rencontré lors de la rencontre de la 14^{ème} journée GDR GUIPAVAS 4 – PLOMEUR TT 2, la CSR décide de demander aux clubs, dans les courriers envoyés en début de phase, de fournir au JA en début de rencontre des attestations de licence collectives imprimables sur SPID MONCLUB. Cela faciliterait la tâche du JA, notamment pour la vérification des joueurs mutés. Bien entendu, cette demande ne pourra être qu'un souhait ; et en aucun cas une obligation.

Suite à la demande qui lui avait été faite, lors de la précédente CSR, de faire un rappel à l'ordre au club de PLERIN pour le carton jaune reçu par Alban MARENGUE pour insulte au JA, Michel KERISIT informe la CSR qu'il n'a pas envoyé de courrier mais qu'il a rencontré le président du club et le père du joueur à l'occasion des championnats de Bretagne sport dans l'entreprise qui ont eu lieu à PLERIN. Ils lui ont expliqué que le problème venait du JA dont ils ne voulaient plus à PLERIN. Il leur a répondu que ce n'était pas une raison pour l'insulter et leur a demandé de faire un rappel à l'ordre à Alban.

Michel KERISIT informe la CSR que, suite à la décision de faire descendre leur équipe 1 en R3 à la fin de la 1^{ère} phase, l'éducateur de BETTON avait envoyé un mail « salé » à la ligue et que le président du club en avait envoyé un encore pire. Il a réglé le problème avec l'éducateur au téléphone et Claude BROSSARD s'est occupé de régler le problème avec le président en interne.

1.2- Championnat féminin

Suite aux 2 descentes de nationale 3 en 1^{ère} phase, la poule de pré-nationale devait compter 7 équipes en 2^{ème} phase. Hélas, le CPB RENNES a retiré une équipe début janvier, puis une 2^{ème} quelques jours avant le début du championnat. Pour la 2^{ème} équipe, ils souhaitaient supprimer l'équipe 4 et pas l'équipe 5 pour éviter d'aller jouer 2 fois à LOPERHET. Suite à la communication de la nouvelle poule, le club de LOPERHET a réagi car, du coup, ce sont eux qui se déplaçaient 2 fois à RENNES.

Le règlement prévoyant que le forfait général d'une équipe entraînait la mise hors compétition des équipes de n° supérieur, Michel KERISIT a informé le CPB RENNES que c'était leur équipe 4 qui était maintenue dans la poule de pré-nationale et que c'était leur équipe 5 qui était supprimée.

Résultats des courses suite à ces retraits, il n'y avait plus que 5 équipes ; mais il était trop tard pour supprimer cette poule de pré-nationale.

Par contre, comme il n'y aura sans doute que 4 ou 5 équipes la saison prochaine, la CSR décide que dans ce cas, en application de la décision prise en conseil de ligue, la poule de pré-nationale sera supprimée. Une journée finale, regroupant les équipes intéressées par une montée en nationale 3, sera organisée en même temps que la dernière journée de championnat de chaque phase. Les équipes devront être composées de 4 joueuses comme en nationale 3. Suivant le nombre d'équipes présentes, les rencontres s'arrêteront au score acquis. Il restera à trouver un lieu central pour organiser cette épreuve.

1.3- Utilisation du GIRPE

Michel KERISIT fait le point sur l'utilisation du GIRPE en 1^{ère} phase et sur les 3 premières journées de la 2^{ème} phase.

Dans le championnat national en 1^{ère} phase, le GIRPE a été utilisé pour 61% des rencontres ; alors qu'en Bretagne, 49% des rencontres de nationale ont été gérées avec GIRPE.

Ce pourcentage est assez nettement en augmentation au niveau national sur les 3 premières journées de la 2^{ème} phase avec 73% d'utilisation. Dans une moindre mesure, ça progresse aussi au niveau breton puisqu'on passe à 55% d'utilisation.

Dans le championnat régional, ça ne décolle pas vraiment puisque 40% des rencontres ont été gérées avec GIRPE, que ce soit en 1^{ère} phase ou sur les 3 premières journées de la 2^{ème} phase. On peut tout de même noter qu'on arrive pratiquement à une pleine utilisation dans le 22 où on est passé de 58% à 91% en début de 2^{ème} phase. Ça progresse également dans le 56 où on est passé de 33% à 48%. Par contre, ça stagne dans le 29 autour des 30% et c'est en régression dans le 35 où on est passé de 44% à 25%.

Pour faire avancer les choses, le dernier conseil de ligue a décidé d'accorder une aide de 100 € aux dubs évoluant en nationale et en régionale pour acheter du matériel informatique. Cette aide ne sera versée que sur présentation d'une facture et d'un engagement du club à utiliser GIRPE.

2- CRITERIUM FEDERAL

2.1- Point sur le 3^{ème} tour

Seniors messieurs : 24 joueurs prévus, 22 présents (2 forfaits excusés)

A l'issue du 3^{ème} tour : 3 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

Seniors dames : pas organisé

A l'issue du 3^{ème} tour : 0 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

Juniors garçons : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait excusé)

A l'issue du 3^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

Juniors filles : 14 joueuses prévues, 11 présentes (3 forfaits excusés)

A l'issue du 3^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale (11 joueuses prévues au 4^{ème} tour)

Cadets : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait excusé)

A l'issue du 3^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

Cadettes : 16 joueuses prévues, 14 présentes (2 forfaits excusés)

A l'issue du 3^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

Minimes garçons : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 3^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 7 descentes de régionale

Minimes filles : 15 joueuses prévues, 15 présentes

A l'issue du 3^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Benjamins : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 3^{ème} tour : 5 descentes de nationale 2, 11 descentes de régionale

Benjamines : 12 joueuses prévues, 11 présentes (1 forfait excusé)

A l'issue du 3^{ème} tour : 0 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

2.2- Réunion de zone du 21 février 2018

Une réunion de zone ayant été programmée le 21 février pour discuter de l'évolution du critérium fédéral pour la saison prochaine, Renan THEPAUT a souhaité que la position de la Bretagne sur le sujet soit adoptée lors du conseil de ligue du 10 février.

Cette programmation de réunions s'étant faite un peu dans la précipitation, il n'a pas été possible d'en discuter en CSR.

Michel KERISIT distribue à la CSR les tableaux, figurant en annexe, qu'il a présenté au conseil de ligue. Ils récapitulent la participation et le nombre de montées en N1 par ligue pour les 4 tours de critérium fédéral de N2 en 2016-2017 et les 3 premiers tours de 2017-2018. Un 3^{ème} tableau présente une simulation pour la saison 2018-2019 suite à la réforme de la N1.

Il ressort de cette étude que la zone 2 (Bretagne – Pays de la Loire) est pénalisée au niveau des montées en N1 à chaque tour. Le règlement fédéral prévoit une montée par zone à chaque tour et on est loin du compte.

Le conseil de ligue a donc décidé de demander à la réunion de zone, non pas un retour à 2 zones distinctes comme cela avait été envisagé, mais une montée par zone à chaque tour quel que soit le classement dans le tableau.

Cette proposition a été rejetée par les 3 autres ligues.

Néanmoins, il a été décidé de demander à la Fédé une 3^{ème} montée pour les zones 1 et 2. En effet, ces 2 zones représentent 43,50 % des inscrits au critérium fédéral en 2017-2018 et 41,20 % des licenciés traditionnels en 2016-2017.

Si la Fédé accepte cette demande, compte tenu de la réforme de la N1 où il n'y aura plus de tableaux benjamins et minimes, il y aura 3 montées dans la catégorie supérieure en N2 pour les benjamins et les minimes garçons. Par contre, comme il n'y a que 16 joueuses dans les tableaux, on en restera à 2 montées dans la catégorie supérieure pour les benjamines et les minimes filles.

Enfin, comme il y a eu 5 tours de N1 dans le grand Ouest cette saison, la Fédé a estimé qu'il fallait changer la saison prochaine. Les 4 tours de N1 nouvelle formule (masculin et féminin) auront donc lieu à BETHUNE, ANTIBES, MONT DE MARSAN et VITTEL ou PONT A MOUSSON.

3- RETOUR D'EXPERIENCE SUR LES COMPETITIONS TERMINEES

3.1- Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise du 13/01/2018 à PLERIN

André PANNETIER étant absent, Michel KERISIT fait le point sur cette épreuve.

La compétition s'est déroulée dans de bonnes conditions dans la salle de PLERIN grâce à la bonne organisation du club local.

Hélas, il n'y avait que 47 inscrits dont 3 joueuses qui ne sont pas venues car elles pensaient que la ligue devait confirmer leur inscription. N'ayant pas reçu de confirmation, la mère a inscrit ses 2 filles aux interclubs départementaux qui avaient lieu le même jour.

La finale du tableau toutes catégories messieurs s'est terminée par un bris de raquette plus ou moins volontaire d'Eric MARENGUE. Celui-ci n'a donc pas pu terminer la partie et la victoire est revenue à Pierre MENAND. Néanmoins, le JA a laissé Eric MARENGUE disputer la finale vétérans qui suivait avec une raquette prêtée par un autre joueur.

Un problème s'est posé avec un joueur de PLERIN qui n'avait jamais eu de licence traditionnelle et dont c'était la 1^{ère} compétition. Il s'est avéré que son niveau de jeu était plus proche des 1000 points que des 500 points figurant sur sa licence. Au vu de ses résultats lors de la compétition, la Fédé a reclassé ce joueur à 900 points.

Compte tenu du nombre de participants toujours en baisse, il faudra peut-être s'interroger sur le maintien de cette épreuve.

3.2- 3^{ème} tour du critérium fédéral de N2 seniors du 27 et 28/01/2018 à RENNES

La compétition s'est déroulée dans des conditions correctes dans la salle du CPB RENNES grâce à la bonne organisation du club local. Il y a tout de même eu quelques problèmes d'éclairage à cause du soleil.

La déléguée a été gênée par les 2 salles distantes de 200 m et elle a regretté qu'il y ait 2 compétitions nationales en même temps en Bretagne. Michel KERISIT lui a fait remarquer que, même s'il n'y avait pas eu le tour de N1 dames à QUESTEMBERT, le tour de N2 seniors aurait eu lieu à RENNES.

Malgré quelques difficultés pour les trouver, le quota d'arbitres prévus a été atteint.

3.3- Coupe et championnat de Bretagne vétérans du 10 et 11/02/2018 à PLOËMEUR

Marie-Claude PENNEC et Michel KERISIT font le point sur cette épreuve.

La compétition s'est déroulée dans d'excellentes conditions dans la salle de PLOËMEUR grâce à la bonne organisation du club local.

Une nouvelle fois, malgré les repêchages, la plupart des tableaux, que ce soit en coupe ou en championnat, étaient incomplets.

En coupe, il manquait 4 équipes sur les 12 prévues dans le tableau V1 et une dans le tableau V3. Un joueur, évoluant, en V3 a fait remarquer que ça devenait dur physiquement d'enchaîner la coupe le samedi et le championnat le dimanche et qu'il serait peut-être judicieux de faire disputer ces 2 compétitions sur 2 week-ends différents. La CSR estime que ça serait trop compliqué de trouver 2 dates dans le calendrier.

Marie-Claude a trouvé que la salle faisait vide le samedi et qu'il faudrait peut-être reprendre toutes les équipes comme on le faisait avant. Michel lui fait remarquer que toutes les équipes ayant disputé la phase départementale avaient été mises dans la liste, soit en qualifié soit en liste d'attente ; et qu'on avait pris toutes les équipes ayant répondu positivement. La CSR décide de conserver le règlement actuel pour la saison prochaine tout en prenant des équipes supplémentaires s'il y en a. Le dimanche en championnat, tous les tableaux féminins étaient incomplets, mais cela est habituel. Par contre, les tableaux V1 et V2 messieurs ont connu une désaffection inhabituelle. Les 2 tableaux sont prévus à 32 joueurs et il n'y avait que 16 joueurs en V1 et 22 en V2. On peut se demander si certains des meilleurs joueurs ne seraient pas venus à condition de ne pas être obligé de disputer le championnat départemental. Un éventuel changement du règlement sera débattu au point 5. On peut noter que le nouveau système de qualification au championnat de France a à peu près bien fonctionné ; mais que, comme c'était prévisible, l'Ille de France monopolise le quart des places dans les tableaux V1, V2 messieurs et dames.

4- POINT SUR LES COMPETITIONS A VENIR

4.1- Finales régionales par classements du 15/04/2018 à QUIMPER

Michel KERISIT a rencontré la présidente du club, Marie-Pierre JEAN-JACQUES, et a fait le point avec elle sur l'organisation, notamment au niveau du nombre de tables à installer et des coupes à fournir. Il n'y a pas de problème pour installer les 24 tables demandées.

Les courriers seront envoyés aux joueuses et joueurs qualifiés la semaine prochaine avec une réponse demandée pour le 23 mars.

Le délégué de la compétition sera Alain GUENET.

Le juge-arbitre sera Jonathan LE GOFF, accompagné d'Aurélien MERDI et Pierre LE CORRE comme DE.

4.2- Interclubs régionaux du 13/05/2018 à PONTRIEUX

Tous les résultats des interclubs départementaux sont parvenus à la ligue.

En cadettes, il n'y a pas d'équipe dans le 35. La CSR décide, conformément au nouveau règlement, de prendre une 2^{ème} équipe du 29 pour la remplacer et compléter le tableau. Par contre, il n'y aura que 4 équipes en minimes filles et 2 en benjamines.

Du coup, 20 tables suffiront. Alain TRICOIRE se charge de transmettre l'information au club de PONTRIEUX.

Les courriers seront envoyés aux équipes qualifiées dans la semaine du 2 au 6 avril avec une réponse demandée pour le 20 avril (avant les vacances).

Le délégué de la compétition sera Bernard CHAPALAIN.

Le juge-arbitre sera Alain TRICOIRE, accompagné de Jacky BLOT et d'une autre personne comme DE.

4.3- Championnat de Bretagne des 19 et 20/05/2018 à THORIGNE-FOUILLARD

Le club de THORIGNE-FOUILLARD ayant l'habitude d'organiser ce genre d'épreuve, aucune réunion préparatoire ne sera organisée. Toutefois, Renan THEPAUT rencontrera les organisateurs à l'occasion du 4^{ème} tour de critérium fédéral de N1 messieurs qui doit avoir lieu à THORIGNE-FOUILLARD les 16, 17 et 18 mars afin de régler les derniers points de détail.

L'épreuve se déroulera dans 2 salles séparées par un hall. Les 2 salles seront équipées de 12 tables chacune avec des aires de jeu de 12 m par 6 m. Le dimanche, quelques tables d'échauffements seront laissées dans la 2^{ème} salle.

Il n'y aura pas de repas proposé aux clubs le dimanche midi ; mais, par contre il y en aura un pour les arbitres et les invités de la ligue.

Le JA de la compétition sera Joël LE DIOURON et le délégué sera Michel KERISIT.

La table d'arbitrage sera composée, outre le JA, d'Alain TRICOIRE (JA adjoint), d'Eric DUCOS et Vincent GOUSSET (directeurs des épreuves), et de Jean-Luc POTDEVIN (responsable des arbitres).

Les résultats seront remontés en direct sur le site de la ligue par Eric DUCOS.

Michel KERISIT demande aux 4 comités d'envoyer à la ligue les résultats de leurs championnats départementaux dès le début de la semaine suivant la compétition (semaine du 2 au 6 avril). Il souhaite aussi avoir la confirmation de la présence des qualifiés d'office au championnat de Bretagne, notamment pour ceux qui sont dispensés de participer au championnat départemental. Enfin, il demande que les joueuses et joueurs qualifiés sur 3 tableaux choisissent, dès le championnat départemental, les 2 tableaux qu'ils disputeront au championnat de Bretagne.

La liste des qualifiés d'office, établie à partir du classement mensuel de février, a été envoyée aux 4 comités pour qu'ils puissent organiser les parties de classement, nécessaires à la qualification au championnat de Bretagne, lors des championnats départementaux.

Les courriers seront envoyés aux joueuses et joueurs qualifiés dans la semaine du 9 au 13 avril avec une réponse demandée pour le 25 avril.

4.3- Titres régionaux par équipes du 06/06/2018 à TAULE

La compétition nécessitera 12 tables. Le tirage au sort pour la R2 et la R3 sera effectué à l'occasion de la dernière CSR qui aura lieu le 12 mai à HENNEBONT et les convocations seront envoyées la semaine suivante.

Le délégué de la compétition sera Patrick EVENO.

Le juge-arbitre sera Yves ROSSI, accompagné de Sabine NAMIK et Aude WIART comme DE.

5- REGLEMENTS DES COMPETITIONS

La CSR entame le débat pour essayer de trouver une solution à la désaffection constatée cette année, notamment en V1 et V2 messieurs.

Après discussion, il est décidé de maintenir le nombre de joueuses et de joueurs dans les tableaux, mais de dispenser certaines joueuses et joueurs du championnat départemental s'ils le souhaitent.

Les 4 places à la disposition de la ligue dans chaque tableau permettront d'inviter les joueuses et les joueurs qui n'ont pas pu, pour une bonne raison, participer au championnat départemental et celle et ceux, possédant un classement minimum, qui souhaitent faire le championnat de Bretagne sans disputer le championnat départemental. Les demandes seront formulées par les comités à l'issue de leur championnat départementaux.

Les classements minimums dans chaque tableau seront les suivants :

V1 messieurs	numérotés	V1 dames	1200 points
V2 messieurs	1700 points	V2 dames	900 points
V3 messieurs	1400 points	V3 dames	600 points
V4 messieurs	1200 points	V4 dames	550 points
V5 messieurs	800 points		

Michel KERISIT va modifier le règlement et le transmettre aux membres de la CSR par mail pour approbation afin que ce changement de règlement soit proposé au conseil de ligue du 5 mai prochain.

6- QUESTIONS DIVERSES

Michel KERISIT demande à Jonathan LE GOFF de valider la demande d'homologation du tournoi de GUIPAVAS afin qu'il puisse procéder à l'homologation.

Il demande aux 4 comités de ne pas valider les demandes d'homologation tant qu'elles ne sont pas complètes (tableaux saisis et règlement téléchargé) car les clubs ne peuvent plus rajouter les tableaux une fois que la validation est faite.

La prochaine réunion de la CSR aura lieu le 12 mai 2018 à HENNEBONT.

Fin de la réunion : 12h30.

Le Président de la CSR,
Michel KERISIT.

Diffusion : Membres du Conseil de Ligue
Membres de la C.S.R
Comités et Présidents de Comités
Secrétariat LBTT